

PROJET D'ETABLISSEMENT CRECHE « Les P'tites Hirondelles » MONTMIRAIL (51)



Adopté en CCAS le 21 octobre 2025

Introduction

Les objectifs du projet d'établissement :

Ce projet d'établissement est l'expression de la dynamique d'équipe. C'est un référentiel et un guide de travail qui sert de repères aux acteurs et intervenants auprès de l'enfant, un outil d'information pour les parents, les institutions et les partenaires.

C'est un outil qui s'appuie sur une base de réflexion et qui évolue dans le temps.

Il doit permettre de mettre en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

Il est complémentaire au règlement de fonctionnement et aux protocoles de la structure.

Qui peut avoir accès à ce document ?

- Parents
- Professionnels et stagiaires de la structure
- Partenaires (CAF, PMI, intervenants extérieurs)

Tables des Matières

I- PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (page 4)

1. Caractéristique géographique
2. Caractéristique de l'établissement
3. Historique de la structure
4. L'offre de services aux familles
5. Nos partenaires
6. Le développement durable

II- PROJET D'ACCUEIL (page 11)

1. Les prestations d'accueil
2. L'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteint de maladie chronique
3. Modalités d'analyses de pratiques et de formation
4. Présentation des compétences professionnelles

III- PROJET EDUCATIF- Les valeurs éducatives (page 19)

1. L'accueil
2. L'éveil
3. Le temps des repas
4. Les soins
5. Le sommeil
6. Au quotidien
7. Conclusion

IV- Charte de la crèche (page 40)

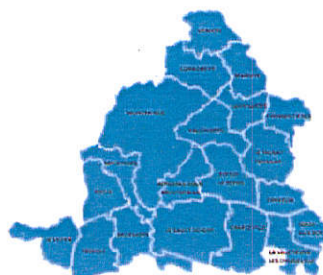
V- Charte nationale de l'accueil du jeune enfant (page 42)

I- PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE

A travers de ce chapitre, nous allons vous présenter la structure dans son environnement social et économique.

1. Caractéristique géographique (page 5)
2. Caractéristique de l'établissement (page 6)
3. Historique de la structure (page 7)
4. L'offre de services aux familles (page 8)
5. Nos partenaires (page 9)
6. La participation des familles et le soutien à la parentalité (page 10)
7. Le développement durable (page 10)

1- CARACTERISTIQUE GEOGRAPHIQUE



La crèche « Les P'tites Hirondelles » dépend de la commune rurale de Montmirail et ses hameaux : Fontaines Essarts, Montcoupot, L'Echelle Le Franc, Hautefeuille, Mondant, Maclaunay, Cornantier, Le Roussat, Saussat, Courcelles, Courbeteaux.

Elle est située dans le sud-ouest marnais sur la communauté de communes de la Brie Champenoise (CCBC) qui est composée de 20 communes :

Bergères sous Montmirail, Boissy le Repos, Charleville, Corfélix, Corrobert, Fromentières, Le Gault Soigny, Janvilliers, Margny, Mécringes, Montmirail, Morsains, Rieux, Soizy aux bois, Le Thout Trosnay, Tréfols, Vauchamps, Verdon, Le Vézier, La Villeneuve lès Charleville.

Elle compte 7554 habitants dont 3557 pour Montmirail (données 2021, diagnostic territorial de la CAF 2025). Le nombre d'habitants sur Montmirail est en baisse mais reste stable sur la CCBC

En 2021, Montmirail comptait 1 658 ménages, dont la majorité était des familles (couples avec ou sans enfants). La population totale des ménages était de 3 386 habitants, le nombre de familles monoparentales étant en augmentation (445 en 2021). Ces données montrent une commune où les familles sont majoritaires, ce qui peut influencer les besoins en services et infrastructures

À Montmirail, l'évolution du nombre d'enfants âgés de 0 à 2 ans entre 2014 et 2019 est inférieure à celle observée dans la Communauté de Communes de la Brie Champenoise (CCBC).

La part des femmes actives allocataires avec au moins un enfant de 0 à 2 ans est relativement importante, mais reste en léger retrait par rapport à la moyenne communautaire.

De plus, la proportion de familles allocataires biparentales avec au moins un enfant de 0 à 2 ans dont les deux parents sont actifs est également plus faible à Montmirail, comparée à la CCBC.

(Données diagnostic de territoire CAF 2025)

2- CARACTERISTIQUE DE L'ETABLISSEMENT

Identification du gestionnaire de la structure

Gestionnaire : CCAS (Centre Communal d'Action Social) de Montmirail

sous la présidence de M. DHUICQ Etienne, maire de Montmirail et président du CCAS

Structure : Crèche « Les P'tites Hirondelles »

7 rue de la 3^{ème} Avenue

51210 MONTMIRAIL

☎ 03.26.81.69.79

07.88.74.42.59

☎ creche@montmirail.fr

Direction : Mme JOUY BARTHELEMY Carine, directrice, infirmière et Educatrice de Jeunes Enfants diplômée d'Etat.

Mme TIERCELIN Julie, directrice adjointe, auxiliaire de puériculture.

Nature de l'établissement

C'est une structure multi-accueil collectif qui accueille les enfants de 2 mois à 4 ans disposant d'un agrément de 31 places qui évoluera à 36 places dans les mois à venir.

Elle est composée de 3 sections (La Rose, La Violette, Le Bleuet). Chaque section est composée d'une salle de vie avec espace change et toilettes, 2 dortoirs attenants. La structure dispose d'une salle d'activités, d'une salle Snoezelen, d'une salle de motricité et de 2 salles de restaurations.

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 18h15, fermée les jours fériés et selon un calendrier annuel (congés de Noël et congés d'été).

Le taux d'encadrement est d'un professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 professionnel pour 8 enfants qui marchent (Décret du 30 août 2021).

3- HISTORIQUE DE LA STRUCTURE

En 1987, suite à une enquête menée sur la commune et les environs manifestant des besoins réels pour la garde des enfants, l'association Familles Rurales décide de créer à Montmirail une halte-garderie, dans des locaux mis à disposition par la ville. La demande augmentant, l'agrément évolue pour passer à 21 enfants en 1999.

Au 1^{er} janvier 2005, devant les problèmes financiers, l'association décide d'arrêter l'activité. L'activité sociale relative à la petite enfance est reprise par le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de la ville de Montmirail. Le CCAS est un établissement public communal. Il dispose d'un organe de gestion, d'un conseil d'administration présidé par le maire bénéficiant de moyens propres, d'un budget autonome et d'un personnel relevant de son autorité. Le service devient un service public d'action sociale de la petite enfance.

A partir du 25 août 2009, le multi accueil « Les P'tites Hirondelles » s'est installé dans d'autres locaux réaménagés. Il offre à l'enfant un environnement plus sécurisant, répondant aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur. L'agrément s'est vu encore augmenté à 27 enfants.

Mais face à l'augmentation des demandes et à des locaux entraînant des problèmes d'ergonomie, et afin de regrouper l'ensemble des services de la petite enfance (RPE, espace parentalité) la mairie a décidé de construire un nouveau pôle regroupant le RPE, l'espace parentalité et la crèche avec une extension du nombre des places à 31 puis 36 enfants.

La localisation a été murement réfléchi ; ce pôle se situe à proximité de l'école maternelle et du collège. La présence proche de la micro crèche « Les P'tits Loups » et de la maison de retraite facilite les partenariats intergénérationnels.

4- L'OFFRE DE SERVICE AUX FAMILLES SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Il existe de nombreuses possibilités d'accueil du jeune enfant sur la commune et communauté de communes de la Brie Champenoise.

- 1 structure Muti accueil « Les P'tites Hirondelles » agréée pour 31 places à Montmirail (36 places dans les années à venir),
- 1 micro crèche associative agréée pour 12 places à Montmirail,
- 2 maisons d'Assistantes Maternelles (Une sur Montmirail et une sur Fromentières),
- 1 Relais Petite Enfance mutualisé avec Esternay « RPE de l'Envol »,
- un nombre d'assistantes maternelles régulièrement en baisse sur le territoire,
- 1 espace parentalité « Le Nid Parental » avec mise en place d'actions évenementielles de soutien à la parentalité dans le cadre du Réseau d'écoute, d'Appui et d'accompagnement des parents destinés à la petite enfance et/ou enfance,
- 3 groupes scolaires primaires publics (Montmirail, Charleville-Fromentières, Le Gault Soigny),
- 1 groupe scolaire secondaire public (Montmirail),
- 1 groupe scolaire primaire et secondaire privé (Montmirail). A l'école Jeanne d'Arc quelques places de toute petite section (scolarisation à partir de 2 ans en fonction des demandes),
- 3 périscolaires (Montmirail, Le Gault Soigny et Fromentières) et 1 centre de loisirs sans hébergement (Montmirail).

Au niveau médico-social, un hôpital à Montmirail et un Pôle Santé Montmirailais en développement.

5- NOS PARTENAIRES

Il nous est impossible de travailler seul et isolé, de grands acteurs de la petite enfance publics ou privés, des réseaux de tout types nous accompagnent au quotidien. C'est une démarche essentielle à l'inclusion des familles et de ses besoins sur le territoire.

➔ Les partenaires extérieurs

- **CAF (Caisse d'Allocation Familiale)** : accompagnement technique et financier. Le CCAS est signataire d'une convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service unique (PSU). C'est un moyen de soutenir financièrement la commune ; en échange de quoi elle impose une rentabilité de la structure avec une occupation maximale des places d'accueil.
- **MSA (Mutualité sociale agricole)**
- **PMI (Protection Maternelle et Infantile)** : assure l'agrément et le suivi des lieux accueillant les jeunes enfants. Un contrôle régulier de la structure est effectué par le médecin ou la puéricultrice de la PMI.
- **API Restauration** : Les repas sont livrés par un prestataire extérieur en liaison froide et remis en température sur la structure par un agent de restauration, formé aux normes HACCP. Les menus sont élaborés par une diététicienne.
- **DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations)** : la mission des services vétérinaires de la DDPP est de « garantir la qualité et la sécurité sanitaire des aliments » et à ce titre, elle va assurer le suivi sanitaire des denrées, contrôler les professionnels du bon respect des règles d'hygiène, de traçabilité, d'étiquetage et d'informations, mais aussi prévenir les risques de contamination des aliments.
- Autres services d'accompagnement et de suivi des enfants et des familles : **CSD de Sézanne** (puéricultrices, assistantes sociales de la circonscription de solidarité départementale...), **CAMSP d'Epernay** (Centre d'action médico-sociale précoce), **CMPE de Sézanne** (Centre médico-psychologique pour enfants)

➔ Les partenaires internes à la commune

- **Mairie de Montmirail et CCAS** : accompagnement technique, humain et financier.
- **Services techniques de la ville** : accompagnement technique.
- **CCBC** pour le travail en collaboration concernant les compétences complémentaires.
- **Médecin de crèche** : travaille en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire. Il voit obligatoirement l'enfant avant son entrée sur la structure afin de valider son entrée en collectivité et de faire connaissance avec l'enfant et sa famille. Il participe également à la rédaction et à la mise à jour des protocoles médicaux avec l'infirmière. Il a également pour mission d'accompagner l'équipe et les familles dans l'accueil d'enfants en situation d'handicap. Si nécessaire, un PAI (protocole d'accueil individualisé) sera mis en place si l'état de l'enfant le nécessite. Le médecin de crèche reste disponible pour les parents ainsi que pour la crèche en cas de besoin.
- **Autres professionnels du secteur médico-social** : partenariat avec une psychomotricienne et des orthophonistes pour l'accompagnement des professionnels dans le cadre de la prise en charge des enfants et l'aide aux dépistage de troubles ou de handicap.
- **Autres partenaires liés à l'animation** : médiathèque, maison de retraite, poney club, écoles et autres structures petite enfance, ferme pédagogique, intervenante en musique.

6-LA PARTICIPATION DES FAMILLES ET LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille » Principe 1 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Toute demande d'inscription est étudiée et prise en considération. La priorité est donnée aux familles résidant et/ou travaillant sur Montmirail, puis sur la CCBC. Pour toute autre situation, le dossier est étudié par une commission d'attribution des places composée d'élus en charge de la petite enfance.

La communication avec les parents est un axe prioritaire pour la structure. Le temps des transmissions fait partie intégrante dans la prise en charge de l'enfant. **« Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache »** (Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant).

L'équipe et la direction restent à l'écoute des familles.

La communication dans sa globalité peut se faire aussi par le tableaux d'affichage, mail ou sms.

Les parents sont sollicités sur la base du volontariat pour accompagner lors des sorties, pour des moments festifs. Ils ont la possibilité d'intervenir lors d'une activité s'ils le souhaitent soit pour accompagner, soit pour partager un de leurs hobbies (instrument de musique, ...).

Des cafés des parents sont organisés fréquemment et d'autres actions de soutien à la parentalité sont proposées en partenariat avec l'espace parentalité.

Des moments conviviaux sont organisés plusieurs fois dans l'année (Noël, kermesse, pot de fin d'année) où les familles sont invitées à participer. Ces moments conviviaux sont propices aux échanges entre parents et professionnels.

L'association « Bidibulle », association loi 1901 est une association rattachée à la crèche qui permet aux parents et personnels de s'investir bénévolement afin de promouvoir des activités et animations pour les enfants accueillis à la crèche communale « les p'tites hirondelles », financer du matériel pédagogique et éducatif afin de favoriser le développement psychomoteur et intellectuel de l'enfant et financer des outils pédagogiques pour la prise en charge de l'enfant. La crèche organise en coopération avec l'association divers événements annuels (kermesse, marchés de Noël)...

7-LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Sur le plan environnemental, le bâtiment a été conçu avec une attention particulière à la performance énergétique en limitant l'empreinte écologique de la structure (panneaux solaires, large puits de lumière).

Afin de protéger notre planète l'équipe utilise des produits d'entretien plus respectueux de la nature et met en place un nettoyage à la vapeur dans la mesure du possible. Le tri des déchets est appliqué au sein de la structure.

Nous sommes conscients que nous pouvons améliorer nos pratiques concernant le développement durable. Par conséquent c'est un sujet qui va être travaillé par les équipes durant les années à venir afin de sensibiliser les enfants et proposer des attitudes en adéquation avec nos ambitions environnementales.

II- LE PROJET D'ACCUEIL

Au travers de ce chapitre, nous allons vous présenter notre projet d'accueil concernant les prestations d'accueil des familles dans toutes les situations ainsi que le personnel encadrant.

1. Les prestations d'accueil (page 12)
2. L'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteint de maladie chronique (page 13)
3. Modalités d'analyses de pratiques et de formation (page 15)
4. Présentation des compétences professionnelles et du travail d'équipe (page 17)

1- LES PRESTATIONS D'ACCUEIL

La crèche « Les P'tites Hirondelles » accueille dans des locaux neufs (2025) des enfants, âgés de 2 mois à 4 ans, du lundi au vendredi de 7h00 à 18h15. De statut public, elle est gérée par le CCAS (Centre communal d'Action Sociale) de Montmirail.

C'est une crèche avec un agrément de 31 places, évolutif à 36 places dans les années à venir.

Pour le fonctionnement, cette structure est co-financée par la CAF et la MSA au moyen de la PSU (Prestation de service unique)

La structure est fermée 5 à 6 semaines annuelles (3 semaines à 3 semaines ½ au mois d'août, 1 semaine ½ à Noël). Elle est également fermée les jours fériés suivant le calendrier de l'année en cours et parfois sur certains ponts (notamment le pont de l'Ascension). L'équipe bénéficiant de journées pédagogiques au nombre de 3, ces journées sont considérées comme des jours de fermeture.

Ces informations sont susceptibles d'être modifiées chaque année en fonction du calendrier. Elles sont disponibles au moment de la signature du contrat et par affichage au sein de la structure au minimum 2 mois à l'avance.

La crèche propose différents types d'accueils :

- ➔ **L'accueil régulier** : Les enfants sont connus et inscrits dans la structure. Un contrat est établi avec les parents pour un forfait d'heures suivant leurs besoins et leur planning. Ce type d'accueil fait l'objet d'une mensualisation systématique. Les ressources sont connues et il est appliqué une tarification en fonction de celles-ci.
- ➔ **L'accueil occasionnel ou irrégulier** : L'enfant est connu et inscrit à la structure et nécessite d'un accueil qui ne se renouvelle pas à un rythme prévisible d'avance. La tarification est appliquée selon les revenus des familles, sans mensualisation.
Ce type de contrat est réservé :
 - Aux parents qui n'ont pas de planning professionnel réguliers (Infirmière, Aide-soignante, Gendarme,). Les parents doivent fournir leur planning au plus tard le 15 du mois pour le mois suivant.
 - Pour les parents qui ne travaillent pas et qui souhaitent des créneaux pour sociabiliser leur enfant. Les créneaux disponibles sont proposés aux parents par la structure.
- ➔ **L'accueil d'urgence** : L'accueil est exceptionnel ou urgent ; l'enfant n'a jamais fréquenté la structure et les parents souhaitent bénéficier d'un accueil en urgence pour une durée ne pouvant excéder 1 mois. Il répond à des besoins spécifiques comme un événement familial imprévu. Dans la mesure du possible, une période d'adaptation sera proposée à l'enfant afin de faciliter sa venue dans la structure. La tarification appliquée est prédéfinie et expliquée dans le règlement de fonctionnement de la crèche.

2- L'ACCUEIL D'ENFANTS PRESENTANT UN HANDICAP OU ATTEINT DE MALADIE CHRONIQUES

Le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans a modifié l'article R2324-17 Code de la Santé publique :

« Les établissements et les services d'accueils non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leurs sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie de famille. »

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quel que soit ma situation ou celle de ma famille » Principe 1 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

L'enfant porteur d'un Handicap ou d'une maladie chronique est soumis aux mêmes nécessités que tout autre enfant, avec des besoins physiques, psychologiques et affectifs.

L'enfant est donc accueilli dans la mesure où son handicap est compatible avec :

- La vie de l'établissement
- L'agencement des locaux
- Le nombre de personnel et leurs qualifications
- Le matériel spécifique nécessaire pour être accueilli à la crèche.

Par conséquent, avant d'accueillir l'enfant, l'équipe de direction doit s'assurer de la faisabilité du projet et mettre en place des actions en faveur de sa sécurité et de son bien-être.

L'âge n'est pas une référence lorsque la pathologie est trop prégnante donc le développement psychomoteur et affectif de l'enfant sera privilégié et déterminera les modalités et conditions d'accueil.

Plusieurs professionnels sont consultés (médecin de crèche, intervenants extérieurs, PMI) pour évaluer non seulement les besoins de l'enfant en fonction de sa pathologie, mais aussi les besoins et les souhaits de l'équipe.

Des réunions équipe-professionnels médicaux et paramédicaux doivent s'organiser.

L'accueil est formalisé par la **rédaction d'un PAI** (Protocole d'Accueil individualisé) encadrant les actions à mener, selon la gravité, face aux manifestations de la pathologie. Il sert à mettre en place, au quotidien, par les professionnels, des consignes de précautions et notamment la conduite à tenir en cas de situations d'urgence.

L'accueil sera d'autant plus bénéfique pour l'enfant handicapé si le projet est mûrement travaillé en étroite collaboration avec les parents et si **un réseau de partenaires** est mis en place.

La formalisation de ce projet doit intégrer les fonctions spécifiques du personnel auprès de l'enfant, les soins particuliers et le rythme des rencontres avec les parents, ainsi il sera adapté au fur et à mesure de l'évolution de l'enfant. L'objectif est d'offrir à l'enfant un accueil adapté à son état et correspondant à ses besoins et aux attentes des parents. L'équipe aura à accompagner l'enfant et ses parents, en repérant les difficultés, tout en étant attentive à ses potentialités. La valorisation et l'encouragement seront d'autant plus importants et les activités d'éveil devront être adaptées afin d'éviter de mettre l'enfant en situation d'échec.

Si la prise en charge n'est réellement pas du ressort des compétences de l'équipe ou des possibilités offertes par l'établissement, les parents seront accompagnés et orientés vers un projet d'accueil par l'équipe pluridisciplinaire.



**jouons ensemble,
avec nos différences !**

3- MODALITE D'ANALYSE DE PRATIQUE ET DE FORMATIONS

Le CCAS (Centre Communal d'Action Social) attache une grande importance à la formation et à la professionnalisation de ses agents.

Différents outils sont mis en place afin de permettre aux agents de maintenir dynamique la cohésion d'équipe, le bien-être au travail et leurs connaissances professionnelles.

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents » Principe 10 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

→ L'analyse de la pratique professionnelle

L'analyse des pratiques engage l'équipe à travers un travail de réflexion à partir de la présentation par les professionnels d'une situation qui les met en difficulté ou les questionne. Ce groupe d'analyse des pratiques professionnelles vise à permettre de développer une posture réflexive sur ce qu'ils font. Ces analyses jouent un rôle de prévention par l'échange que l'animateur propose à l'équipe. C'est un espace d'échange important qui permet à l'équipe d'évoluer ensemble dans une dynamique commune et de créer des liens professionnels cohérents.

Le travail d'analyse de la pratique ne consiste pas à « donner des leçons » ou à « apporter les bonnes réponses » aux questions que les professionnels se posent, encore moins à juger leur pratique. Au contraire l'animateur est là pour guider la réflexion.

L'animateur de la séance doit être compétent en la matière, qualifié et extérieur à l'équipe d'encadrement et sans lien hiérarchique. Il ne doit pas connaître ou côtoyer les professionnels de la structure en dehors de ces séances

Ces séances sont organisées le soir à partir de 18h30 puisque la séance doit se dérouler sans la présence des enfants, au nombre de 6 heures minimum par professionnel par an.

→ Les formations

Différentes formations initiales permettent aux professionnels d'exercer dans le monde de la Petite Enfance. Ainsi notre équipe est pluridisciplinaire et chaque professionnelle a ses connaissances propres et complémentaires du reste de l'équipe. Nous avons à cœur de continuer de nous former durant notre vie professionnelle. C'est notamment durant les entretiens annuels que chaque agent peut proposer un plan de formation en fonction de ses besoins.

→ La formation continues des professionnels de la petite enfance

La formation continue des professionnels de la Petite Enfance est un enjeu fondamental de notre société : en effet, dans ce domaine, les pratiques évoluent et l'environnement de l'enfant est crucial pour son développement. C'est pourquoi pour rester cohérentes en équipe, maintenir la qualité d'accueil et la motivation des professionnels, plusieurs types de formation sont possibles.

Le partenariat avec le CNFPT (Centre de Formation Nationale de la Fonction Publique Territoriale) qui a vocation de former les agents de la fonction publique permet de mettre en place :

- Des formations en intra : formations ciblées concernant l'ensemble des professionnels de la structure sur un sujet et un temps commun et validées par la direction et l'ensemble de l'équipe (plan de formation de l'équipe)
- Des formations en individuelles ciblées concernant des besoins particuliers des agents.

Il est possible dans certains cas particuliers que les formations soient réalisées par un autre organisme en fonction du plan de formation et du projet de la structure.

→ Les journées pédagogiques

Les journées pédagogiques sont des moments attendus par l'équipe et essentielles au bon fonctionnement de la structure. Ces journées donnent l'opportunité de réfléchir sur des pratiques pédagogiques et leurs impacts dans le travail d'équipe.

Ces interventions sont à l'image des besoins de l'équipe.

Les thèmes peuvent être variables : organisation, formation, intervenant extérieur, ...

Ces journées au nombre de trois sur l'année sont connues des parents d'une année sur l'autre afin de pouvoir anticiper la fermeture et l'impossibilité d'accueillir les enfants.

→ L'accueil des stagiaires

Notre appétence pour la formation nous mène à accueillir des stagiaires durant l'année.

La structure accueille régulièrement des stagiaires issus de plusieurs cursus de la petite enfance : Auxiliaire de puériculture, CAP, EJE, Bac Pro. C'est pour les professionnels l'occasion de transmettre leurs connaissances et leur savoir-faire, mais aussi de faire évoluer leurs pratiques et de mener une autre réflexion au travers des questionnement des stagiaires.

Chaque demande de stage est étudiée et le stagiaire est vu en entretien par l'adjointe en direction afin de justifier de sa motivation.

Deux professionnels de la petite enfance seront désignés comme référents tout au long du stage mais l'ensemble de l'équipe travaille en collaboration dans l'encadrement du stagiaire.

Ces références ont pour mission :

- d'encadrer le stage et répondre aux questions
- rendre-compte à l'adjointe de direction du comportement et des capacités du stagiaire
- d'accompagner le stagiaire dans son cheminement et son questionnement

L'encadrement se fera aussi par d'autres professionnels, cela permettant de travailler en équipe, de voir différents positionnements professionnels et d'enrichir la réflexion du stagiaire.

Le stagiaire devra présenter ses objectifs à ses référentes pour que celles-ci puissent l'accompagner au mieux.

Des bilans réguliers seront effectués.

Le stagiaire est acteur de son stage, c'est à lui de prendre les initiatives nécessaires au bon fonctionnement de celui-ci.

Le stagiaire n'est jamais seul avec les enfants et ne compte pas dans le taux d'encadrement. Il ne prend aucune décision concernant un enfant ou une demande parentale. Il doit obligatoirement s'adresser à ses référentes.

Le stagiaire doit obligatoirement respecter les règles de sécurité.

Le stagiaire a accès à un livret d'accueil qui lui est dédié.

4- PRESENTATION DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Notre équipe pluridisciplinaire se compose de :

- D'une Infirmière et Educatrice de jeunes enfants, Directrice, qui assure la gestion de l'établissement (gestion administrative et financière, accueil des familles...). Elle assure aussi le rôle de Référent santé et Accueil inclusif (suivi sanitaire des enfants, mise en place de PAI et de protocoles, ceci en lien avec le médecin de crèche. Elle a un rôle de management envers l'équipe (Réunions, formations...). Elle est responsable avec son équipe de son projet d'établissement et de sa mise en œuvre. Elle organise et propose des sorties, projets et partenariats avec des partenaires extérieurs. Elle participe aussi à la prise en charge quotidienne des enfants, et peut offrir un soutien à la parentalité.
- D'une Auxiliaire de puériculture en cours de VAE EJE, adjointe à la Directrice : elle assure la continuité de direction en l'absence de la directrice. Elle travaille en collaboration avec la directrice sur les activités, sorties, projets et partenariats avec des partenaires extérieurs. Elle a un rôle d'observation du développement de l'enfant et dans la prévention. Elle est référente des stagiaires.
- De cinq auxiliaires de Puériculture : Elles sont référentes de l'accueil des enfants dans leur vie quotidienne au sein de la structure. Elles réalisent des activités d'éveil et de soins visant au bien-être, à l'autonomie de l'enfant. Elles assurent un suivi paramédical en collaboration avec la Directrice.
- De quatre adjoints d'animation (cap petite enfance) : Elles organisent des activités d'éveil et de soins visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant, en collaboration avec les auxiliaires de puériculture.
- D'un agent technique responsable de la restauration des enfants et de l'entretien des locaux et de la lingerie.
- Intervention ponctuelle du médecin de crèche et d'une psychomotricienne

LE TRAVAIL D'EQUIPE

« Pour que je sois bien traitée, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants. » Principe 9 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Une équipe c'est l'ensemble des professionnels qui travaillent en interaction avec l'enfant et qui ont pour objectif commun le bien-être de l'enfant et de sa famille. Il est important de connaître l'ensemble de l'équipe à qui l'enfant est confié car cela permet de créer une certaine relation de confiance avec le professionnel, l'enfant et son entourage

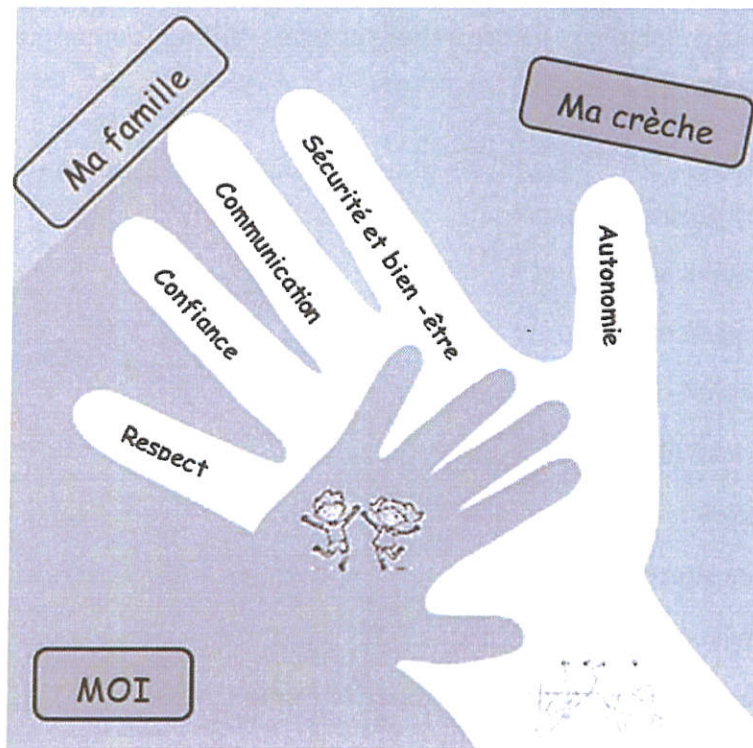
L'équipe se réunit autour de réunions d'équipe régulières afin de pouvoir échanger autour de problématiques, mais également afin de pouvoir faire émerger différents types de projets à destination des enfants et des familles (kermesse, classe passerelle, rencontres inter générations, poney ...).

Plusieurs types de réunion d'équipe sont organisées en fonction des besoins :

- Des petites réunions en équipe partielle sur le temps de midi afin d'aborder diverses situations simples (situation d'enfant, problématique d'organisation, prévision d'activités...)
- Des réunions, le soir, après la fermeture de la crèche afin d'aborder des thématiques plus importantes (compte rendu de formation, travail sur le projet éducatif, travail sur un thème donné ...)
- Des réunions en visioconférence.

III- LE PROJET EDUCATIF

Nos valeurs éducatives



Le respect : Pour être respecté, j'ai besoin que ma famille et les professionnels se respectent

La confiance : Pour être bien pris en charge j'ai besoin qu'on me fasse confiance, que je fasse confiance et que ma famille et les professionnels se fassent confiance

La communication : Dès mes premières heures de vie, j'ai besoin qu'on communique avec moi et que mon entourage communique ensemble dans le même objectif : MOI

La sécurité et le bien-être : J'évoque dans un environnement adapté et sécurisé sans me mettre en danger et dans un environnement psychologiquement stable et serein, je serai donc épanoui, rassuré et soutenu, mes besoins physiques et psychiques seront satisfaits, je ressentirai un état agréable de bien-être.

L'autonomie : L'autonomie ne s'enseigne pas, elle se construit. Je nais dépendant, je me construis, je deviens autonome et responsable.

Au travers de ce chapitre, nous allons vous présenter notre projet pédagogique

1. L'accueil (page 22)

- Pré-inscription et inscription
- Familiarisation parents / enfant / professionnel
- L'accueil au quotidien / les séparations et retrouvailles / les transmissions

2. L'éveil (page 24)

- L'aménagement de l'espace
- Les intervenants extérieurs
- La médiation animale
- L'égalité garçon-fille
- Les rencontres intergénérationnelles
- La motricité libre
- Le jeu libre
- L'activité structurée
- La stimulation sensorielle
- La communication gestuelle associée à la parole
- Les sorties

3. Le temps des repas (page 30)

- Hygiène et sécurité
- Santé et équilibre alimentaire
- L'allaitement
- Les plus petits
- Les plus grands

4. Les soins (page 31)

- L'hygiène au quotidien
- Les changes
- L'acquisition de la continence
- Les petits « bobos »
- La prévention

5. **Le sommeil** (page 34)
 - Pour les plus petits
 - Pour les plus grands
 - Repères, rituels et rythme
6. **Au quotidien** (page 36)
 - Tétine/ doudou
 - Les pleurs et colères
 - Les morsures
7. **Conclusion** (page 39)

L'accueil

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache » Principe 3 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Pour votre confort et celui de vos enfants, certaines règles d'hygiène sont à respecter.

Dans la structure les parents et les accompagnants se déplacent en chaussettes ou ponctuellement en surchaussures.

Du gel hydro alcoolique pour vos mains est à votre disposition à l'entrée et à la sortie de la structure.

► Pré-inscription et inscription

La pré-inscription a pour objectif de définir à l'avance les demandes d'inscriptions sur une période donnée afin d'effectuer une sélection selon divers critères et un planning prévisionnel en tenant compte de la répartition des groupes :

- Une fiche de pré-inscription, un livret d'accueil et le projet d'établissement sont envoyés par mail aux parents souhaitant une pré-inscription.
- Un rendez-vous avec la directrice est donné aux parents (au moment du rendez-vous les parents doivent rapporter la fiche et les documents demandés).
- Lors du rendez-vous de préinscription, la directrice répond aux questions des parents et apporte certaines précisions au fonctionnement de la structure. Le tarif à l'heure est calculé (pas de calcul du forfait). Il est demandé aux parents de prévenir au plus tôt si modification dans la pré-inscription ou si désistement.
- Après étude du dossier et l'éventuelle commission d'attribution des places, les parents sont recontactés.
- La place est définitivement réservée après la signature du contrat de réservation (frais de dossier de 50 euros).

La première visite de la structure a lieu soit au moment de la pré-inscription, soit au moment de l'inscription.

Pour le rendez-vous d'inscription (quelques semaines avant l'arrivée de l'enfant à la crèche), il est recommandé aux parents de venir sans les enfants (durée environ 2 heures).

- Le rendez-vous d'inscription est un moment important où le dossier administratif est constitué.
- L'adaptation est alors organisée et planifiée de façon progressive selon les possibilités de la structure et des parents.
- Le rendez-vous avec le médecin de crèche est programmé.
- Les différents contrats entre les parents et la structure sont signés.
- La liste du matériel à fournir est donnée aux parents.

► Familiarisation parents/enfant/professionnels

La familiarisation permet de prendre le temps de faire connaissance entre l'enfant, ses parents et les professionnels de la structure. La familiarisation commence dès le premier contact avec la directrice lors du rendez-vous de pré-inscription, avec la visite des locaux. Ensuite lors de l'inscription, un programme d'adaptation est mis en place en fonction des possibilités des parents mais aussi en fonction des besoins des parents. Ce programme s'adapte aux émotions des parents et de l'enfant. La période d'adaptation est primordiale pour l'enfant mais aussi pour les parents donc elle ne doit pas être négligée. C'est une étape déterminante pour la bonne intégration de l'enfant dans la structure. Elle facilite aussi le processus de séparation avec ses parents. Ainsi, l'adaptation est planifiée 1 à 2 semaines précédant son entrée, afin de permettre à l'enfant de s'habituer progressivement, à ce nouvel univers. L'accueil de chaque enfant est différent et adapté à son âge, ses besoins et à sa facilité d'intégration. Par conséquent, cette période d'adaptation se déroule selon un planning prévu à l'avance mais qui se réajuste au quotidien.

Par exemple :

1er jour : Présence de l'enfant et d'un de ses parents durant 1h.

2ème jour : Présence de l'enfant pendant 1h30. Le parent reste présent durant un petit temps s'il en ressent le besoin

3ème jour : Présence de l'enfant pendant 3 à 4h avec un repas ;

4ème jour : Présence de l'enfant pendant 5 à 6h avec un repas et une sieste.

5ème jour : Présence d'une journée complète selon le contrat.

Le planning est modulé selon l'enfant.

Ainsi durant cette période, la directrice demande à ce que le parent soit disponible.

Lors de la familiarisation les parents rencontrent 1 ou 2 professionnelles puis au fur et à mesure l'ensemble du personnel de la structure.

► L'Accueil au quotidien/ les séparations et retrouvailles/ les transmissions

L'accueil de l'enfant et les retrouvailles se font dans une des salles de la structure selon l'heure et l'organisation.

Lors de l'accueil il est important que les parents transmettent à l'équipe les événements récents particuliers et notamment comment s'est passée la nuit, le(s) repas précédent(s), le début de journée...

Il est obligatoire d'informer l'équipe de l'état de santé de l'enfant et notamment en cas de fièvre ou maladie particulière.

Lorsque l'enfant arrive à la crèche, le parent fait les transmissions à l'équipe, prévient l'enfant qu'il part et lui dit « à tout à l'heure ».

Il est important que chaque famille mette en place un rituel de séparation (bisous, signe à la fenêtre, ...).

Les rituels et le temps de séparation ne doivent pas être trop longs afin que l'angoisse de séparation ne monte pas chez l'enfant.

Il peut parfois arriver que la séparation soit plus ou moins difficile selon son état psychologique. En cas de séparation difficile persistante, l'équipe travaillera avec les parents sur la séparation. A l'inverse, lors de retrouvailles, l'équipe effectue les transmissions aux parents.

Les transmissions permettent de faire part aux parents des épisodes marquants de la journée, d'échanger sur les besoins de l'enfant et sur son développement.

Des discussions individuelles plus approfondies peuvent avoir lieu sur RDV pour faire le point sur l'évolution de l'enfant.

Après les vacances de printemps, pour les enfants scolarisés en septembre suivant, les transmissions du matin et du soir seront progressivement allégées afin de préparer les familles à la scolarisation où il n'y a pas de transmissions quotidiennes.

Pour répondre au mieux aux besoins de certains enfants lors de l'adaptation, l'équipe est formée au portage physiologique en écharpe et 2 professionnelles sont animatrices certifiées et peuvent accompagner les parents dans le portage physiologique en écharpe.

La pratique du portage de l'enfant en écharpe au sein de la structure est soumise à une autorisation parentale écrite.

L'éveil

► L'aménagement de l'espace

« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil » Principe 8 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Les enfants profitent de leur section pour jouer librement. Différents ateliers y sont proposés. Ils se déplacent en petits groupes dans la salle de restauration pour les repas et dans les salles d'animations annexes.

► Les intervenants extérieurs

Chaque mois intervient une conteuse de la médiathèque intercommunale afin d'animer un conte ou un raconte tapis.

Une musicienne vient faire découvrir aux enfants tous les 2 mois différents instruments de musique et anime des ateliers musicaux avec des chants et comptines autres que ceux de notre catalogue

Une psychomotricienne se rend plusieurs fois dans l'année auprès des enfants afin d'échanger avec les professionnelles et jouer avec les enfants pour favoriser leur développement psychomoteur.

D'autres professionnels ou personnes comme les parents sont les bienvenus au sein de la structure pour intervenir sur un thème donné (instrument de musique, apiculteur, pour mettre en place une animation qui rentre dans un thème annuel)

► *La médiation animale*

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement ». Principe 6 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Pour l'éveil et le bien-être des enfants la crèche intègre dans son projet la coopération avec l'animal autour de 3 interventions :

- Intervention annuelle de Ticoa, ferme pédagogique qui vient sur la structure avec divers animaux de la ferme (poules, chèvres, lapins, hamsters, chien). Nous rencontrons aussi ces animaux lors de certaines rencontres intergénérationnelles
- Baby poney pour les enfants de 2 à 3 ans (l'année avant l'entrée à l'école) en partenariat avec l'écurie « poney Star » de Vauchamps. 1 à 3 séances par an, au printemps en fonction des possibilités d'encadrement et du ressenti de chaque enfant.
- L'accueil d'un lapin qui fait partie des effectifs de la crèche. Des ateliers de médiation animale sont organisés par une professionnelle formée à « La médiation par l'animal au service d'Accompagnement ». Les enfants participent activement à la prise en charge du lapin en participant aux soins (donner à manger, brosser, jouer,) dans la bienveillance. Le lapin a son espace pour lui et n'intègre jamais les salles de restauration des enfants. Les enfants et les familles seront responsabilisés pour la participation à la vie du lapin.

L'intégration de l'animal dans l'éveil des enfants apporte de nombreux bénéfices. Elle développe chez l'enfant l'estime et la confiance en soi. Elle permet de travailler sur l'expression et la gestion des émotions. Elle développe chez les enfants la communication et des interactions sociales. Elle permet aussi aux enfants d'apprendre à respecter des règles de vie et respecter l'animal.

Un apaisement émotionnel grâce à la présence bienveillante de ces animaux est observé.

► *L'égalité garçon-fille*

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité. » Principe 7 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Dans notre structure, pas de militantisme trop affirmé auquel certaines familles pourraient ne pas adhérer mais plutôt une certaine forme de pragmatisme « notre priorité, c'est avant tout de permettre l'épanouissement de tous les enfants et les pratiques égalitaires contribuent à cela ». Afin de réduire les stéréotypes de genre et favoriser des pratiques d'accueil plus égalitaires :

- les enfants sont mélangés en leur proposant une mixité de jeux auxquels les garçons et les filles peuvent jouer sans être dirigés et en répondant à leur demande (couette chez les garçons, casquette chez les filles, ...), cela leur permettant de développer leurs capacités psycho affectives, intellectuelles et motrices mais aussi de diversifier leur devenir professionnel (pompier/pompière ; directeur/directrice,)
- des histoires et chansons qui parlent aussi bien de famille standard, recomposées, monoparentales ou différentes
- notre verbalisation est différente et inclusive (on les prénomme « les enfants » et non « les filles », « les garçons »)
- les couleurs de sections sont roses, violette et bleues mais les groupes sont mixtes

Après une formation plus approfondie de plusieurs professionnelles de l'établissement, nous travaillons ensemble sur de nouvelles choses à mettre en place sur ce projet comme le réaménagement des espaces permettant d'ouvrir le champ d'activités des enfants afin de contrer les inégalités de sexe.

► *Les rencontres intergénérationnelles*

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. Principe 5 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant »

La proximité avec la maison de retraite de Montmirail permet dorénavant de mettre en place des rencontres intergénérationnelles régulières où les enfants de la structure vont certaines après midi auprès des personnes âgées afin de participer à des échanges intergénérationnels.

Aux vues de la proximité il va sans doute être mis en place des temps où les personnes âgées vont se déplacer au sein de la structure ce qui leur permettra d'échanger aussi avec les plus petits.

► *La motricité libre*

La motricité libre permet à l'enfant de grandir à son rythme, de développer sa motricité naturellement et de construire les bases de son autonomie et sa confiance en lui. Tous les enfants sont différents, ils évoluent à leur rythme. La motricité libre permet de respecter les étapes de leur développement. L'enfant explore uniquement les mouvements qu'il maîtrise. La liberté de mouvements donne à l'enfant l'occasion d'explorer, d'observer, d'essayer et de recommencer. Les espaces sont aménagés pour favoriser la sécurité et l'exploration libre (tapis, modules en mousse, objets à manipuler, transat à accès libre, modules de motricité).

Le transat est parfois utilisé pour les enfants qui en expriment le besoin notamment dans le cas des reflux ou le besoin d'un bercement. Son utilisation reste très limitée et l'enfant est régulièrement mis au sol dans la journée.

► *Le jeu libre*

« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités. » Principe 2 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant »

Le jeu est le moyen par lequel l'enfant étend ses compétences. Il a une place centrale dans le développement de l'enfant quel que soit son âge.

Le jeu libre permet à l'enfant de faire travailler son imaginaire, d'évoluer en jouant à imiter l'adulte et en se donnant un rôle.

Le jeu libre a plusieurs avantages : il développe la confiance en soi (pendant le jeu, un enfant peut profiter pour essayer toutes sortes de choses). En effet l'absence de règles offre une grande liberté à l'enfant. Il peut ainsi prendre l'initiative du jeu et décider de ce qu'il veut. Cela lui permet de se sentir plus en contrôle de son environnement et de développer ainsi sa confiance en soi. Par ailleurs, jouer avec les autres enfants, lui permet de s'affirmer, de contrôler ses émotions et ses impulsions, de négocier avec les autres.

Il favorise la pensée créative, l'enfant fait de nouveaux apprentissages, il apprend beaucoup des uns des autres au cours des périodes de jeux libres.

Il est important de valoriser le jeu libre comme une activité à part entière.

Le libre accès aux jeux et à disposition c'est laisser l'enfant libre de répondre à son besoin au moment où il le nécessite et ainsi pouvoir composer avec le collectif et l'individuel.

Chaque enfant va pouvoir accéder aux jeux qu'il souhaite et les combiner de la façon qu'il veut au moment où il en a envie, parce que cela va répondre à son besoin précis de développement. Avoir un libre accès aux jeux c'est être en capacité de se servir seul, sans demander à l'adulte et ne pas patienter pour y avoir accès. Cela permet à l'enfant de construire son autonomie petit à petit.

Le libre accès aux jeux ne peut se mettre en œuvre que si l'adulte accompagne ce temps. L'enfant a besoin de la présence et du regard soutenant de l'adulte. Il a besoin que l'adulte l'autorise et l'invite à jouer pour pouvoir pleinement s'épanouir et trouver ce dont il a besoin.

Autoriser l'enfant à jouer c'est pouvoir le sécuriser, tant au niveau physique qu'affectif en étant une personne ressource pour lui, sur qui il peut compter s'il en a besoin, qui lui fait confiance et lui laisse la liberté de faire son propre jeu.

Inviter l'enfant à jouer c'est prendre plaisir à lui proposer un lieu de jeu agréable, c'est recevoir l'imaginaire de l'enfant et participer au développement du sentiment de confiance en soi.

Être libre dans son jeu ne veut pas dire être sans limites. Il va avoir la possibilité d'aller et venir dans des espaces de jeux et d'utiliser librement le matériel à disposition. Le jeu est donc libre car sous contrôle de l'adulte qui met en place des moyens pour limiter les obstacles et de laisser libre cours à la construction de sa créativité.

Attention diversité ludique ne signifie pas quantité...s'il y a trop de choses, l'enfant aura tendance à passer son temps à vider, remplir, débiller et éventuellement transporter.

Il est nécessaire de laisser l'enfant gérer son temps libre.

Laisser jouer, c'est laisser ne rien faire. En réalité, l'enfant ne fait jamais rien, il rêve, il observe.

Il faut le laisser s'ennuyer et trouver par lui-même les moyens de s'en sortir.

Pendant ces phases de jeu libre, l'adulte est observateur. Il tient la place de médiateur seulement en cas de conflit entre les enfants qu'ils n'arrivent pas à réguler seuls.

► *L'activité structurée*

*« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir »
Principe 4 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant*

Certaines activités structurées sont proposées aux enfants. Elles ont toutes des objectifs différents en fonction des compétences que nous souhaitons développer (ex : développer le toucher et la motricité fine pour le transvasement, la créativité et la motricité fine pour certaines activités manuelles, développer l'odorat, le goût et les textures, l'apprentissage des aliments et des règles d'hygiène dans les activités cuisine, la coordination, les repères dans l'espace pour les parcours de motricité...)

Dans ces activités dirigées, l'adulte met un cadre, définit les règles mais laisse l'enfant agir en fonction de son imaginaire. L'adulte ne fait pas à la place de l'enfant et le laisse faire même si le rendu n'est pas celui attendu (ex : yeux collés sous le menton, ...).

Ne vous attendez pas à ce que l'enfant emmène une production le soir à la maison, il aura le temps de produire plus tard.

On ne doit pas entrer dans de « l'activisme » c'est-à-dire, demander aux enfants de faire activité sur activité. En effet, un enfant, pour se construire et évoluer, a besoin d'être seul. Parfois, il a le droit de ne pas avoir envie de faire aujourd'hui et se construit principalement à cet âge dans le jeu libre. Son imagination toujours en éveil lui inspire des scénarios où les obstacles à surmonter relancent indéfiniment sa créativité et sa persévérance.

Tous ces jeux et activités dirigés sont à adapter selon l'âge de l'enfant, sa capacité et du groupe dans lequel il se trouve. Il en est de même pour la durée de l'activité.

Il est parfois intéressant, lorsque le nombre d'enfants le permet, d'organiser une activité semi-dirigée/en semi autonomie. C'est à dire que pendant que l'adulte s'occupe d'un ou deux enfants pour une activité plus minutieuse, les autres sont installés en semi autonomie sur un autre jeu (ex : jeu de construction, manipulation de livres...).

Ces moments sont très bénéfiques car ils permettent de privilégier des liens avec l'enfant et l'observation du professionnel est plus riche.

► *La stimulation sensorielle*

La structure dispose d'une salle Snoezelen. L'approche Snoezelen consiste tout d'abord à rechercher un état de bien-être. Cela passe par un environnement doux et la présence sécurisante d'un adulte. L'espace Snoezelen permet de désamorcer les angoisses. Son application peut se faire lors de l'entrée en crèche, de la sieste, de la prise du biberon... Ce moment sécurisant est propice aux stimulations sensorielles faisant appel aux 5 sens (le toucher, le goût, l'odorat, la vue, l'ouïe) mais aussi au vibratoire (le sens de l'équilibre) ou encore au vestibulaire (la position du corps dans l'espace).

Cet espace permet une relation privilégiée entre l'adulte et l'enfant.

D'une part, ces sollicitations permettent à l'enfant d'explorer le monde. Il est à l'écoute de lui-même, de ses émotions, de son identité : une étape essentielle pour ensuite être à l'écoute des autres. D'autre part, cette approche permet à l'adulte d'entrer en communication avec lui.

« Snoezelen offre un moment de relation privilégiée. Le professionnel peut prendre du recul et observer l'enfant sous un autre angle »

La majorité du personnel est formé à l'approche snoezelen.

► *La communication gestuelle associée à la parole*

La langue des signes bébé est un mode de communication adapté aux 0-3 ans, elle ne possède pas de grammaire. Le langage gestuel peut commencer tout de suite à la naissance, l'enfant peut imiter vers 9 mois. Ce type de langage est un atout aussi pour les enfants qui ont un retard de langage, les enfants timides ou en retrait ou suite à un chagrin quand ils ne veulent pas s'exprimer verbalement. En structure cela nous permet d'avoir à certains moments leur attention car ils nous regardent au lieu de nous écouter. En crèche le langage des signes permet à l'enfant de s'exprimer, d'échanger et d'être entendu. L'utilisation de ce langage ne retarde pas l'apprentissage de la parole mais développe la communication chez l'enfant. Les signes sont toujours associés à la parole ce qui permet aux enfants d'être compris dans ses émotions, ses envies et les besoins qu'il manifeste. La communication gestuelle associée à la parole est un outil de communication pour les professionnels et c'est un moment de jeu, de partage et d'apprentissage pour les enfants

► *Les sorties*

Une sortie à l'extérieur est recommandée quel que soit le temps. Par conséquent elle sera mise en place dans la mesure du possible, nous avons la chance que les sections donnent directement sur un jardinnet privatif. Cela permet aux enfants de changer d'environnement, se ressourcer, se dépenser et de profiter de la nature.

Chez les plus grands, plusieurs sorties à thème, extérieures à la structure peuvent avoir lieu et se faire soit à pieds, en poussettes ou en bus.

Lors des sorties, le taux d'encadrement est d'un adulte pour 2 enfants à pied et 1 pour 3 si poussette jumelle.

Donc toute sortie demande de l'organisation et ne peut se faire que si des bénévoles nous accompagnent.

Nous faisons les sorties en petit groupe ce qui permet à l'adulte d'être plus disponible et de prendre en charge l'enfant individuellement. Ainsi, l'enfant profite plus sereinement de la sortie.

Le temps des repas.

► *Hygiène et sécurité*

La préparation des biberons se fait en biberonnerie selon le protocole.

Respect des mesures d'hygiène pour la préparation des repas (tablier, charlotte, gants)

Respect des dates de péremption : vérification des dates lors de la préparation des repas, du goûter et pour tout autre aliment.

Traçabilité des températures et plat témoin pour les préparations sur place ou extérieures. (Ainsi que conservation de certains emballages alimentaires)

Lavage de mains des enfants avant et après les repas, débarbouillage après les repas

► *Santé et équilibre alimentaire*

Les repas sont préparés par la société « API » spécialisée dans la distribution des repas en collectivités (crèches, établissements scolaires).

Les menus sont préparés par une diététicienne et se présentent sous 3 formes adaptées à leur physiologie :

- Menu bébé (6 mois à 1 an) : viande/poisson mixé lisse, purée lisse de légumes et purée lisse de pommes de terre, laitage au lait de vache (ou au lait infantile fourni par les parents) et compote
- Menu moyen (12 mois à 18 mois) : viande/poisson/œuf mouliné, purée moulinée de légumes et féculents, laitage au lait de vache ou fromage et compote
- Menu grand (15 mois à 3 ans) : entrée, viande ou poisson ou œuf, légumes et féculents, fromage ou laitage, élément fruitier ou pâtisserie.

Les régimes sans porc sont pris en compte. Les allergies aussi dans la mesure où l'adaptation est possible avec la société « API ». En cas d'allergie, une affiche visible notifiant les aliments interdits est accrochée dans le service de l'enfant et en cuisine. Les stagiaires en sont informées.

Les régimes végan, végétarien, végétalien ne sont pas pris en compte au sein de notre structure car ils ne sont pas adaptés aux enfants de moins de 3 ans et peuvent entraîner une carence.

La mise en place d'un PAI (Protocole d'Accueil Individuel) notifiant la conduite à tenir en cas de régime particulier pour raison médicale ou allergie est obligatoire.

Les traitements médicaux sont administrés par la directrice ou les auxiliaires de puériculture par délégation de la directrice seulement sur ordonnance nominative et claire en cours de validité.

► *L'allaitement*

L'allaitement est possible au sein de la structure où nous pouvons créer un endroit adapté à la maman et à son enfant qui leur laissera la possibilité de se retrouver en toute intimité.

Les parents qui le souhaitent peuvent apporter à la crèche le lait maternel selon le protocole de la structure, assurant ainsi la continuité de l'allaitement à la maison tout en assurant la sécurité physique et affective de l'enfant.

► *Les plus petits*

Lorsque les bébés prennent des biberons, les repas ont lieu dans l'espace biberonnerie de la section.

La diversification alimentaire est débutée à la crèche lorsque les parents donnent leur autorisation orale et seulement après la maison. Le passage entre les différentes textures, a lieu en concertation avec les parents.

Les enfants prennent leur repas en salle de restauration selon la répartition interne des salles.

L'enfant mange à son rythme ; il découvre les aliments et les différentes textures avec ses mains. Pour répondre à son désir d'être autonome, l'équipe propose la double cuillère à l'enfant en complément.

► *Les plus grands*

Pour permettre à l'enfant de se repérer dans le temps et dans l'espace, un temps de rituel est créé avant le repas : relaxation et chansons. La répétition quotidienne de ce temps crée un repère stable qui permet de sécuriser chacun sur ce qui va se passer ensuite.

Les enfants prennent leur repas en salle de restauration selon la répartition interne des salles.

Les repas sont présentés sur des plateaux. Chaque enfant a son propre plateau (grande assiette compartimentée). Chacun est libre de commencer par ce qui lui fait le plus envie de manger et ceci lui permet de manger à son rythme.

L'appétit de l'enfant est respecté dans la limite d'une portion adaptée à son âge. Nous n'obligeons pas un enfant à manger contre sa volonté mais nous l'encourageons à goûter.

Pour développer l'autonomie de l'enfant fourchettes et cuillères sont mis à disposition des enfants ainsi que verres. Certaines actions leurs sont proposées pour participer à débarrasser la table en fonction de leur âge, de leurs compétences et leur autonomie.

Durant les repas l'adulte est disponible pour l'enfant. Il répond aux demandes d'aides.

Les soins

► *L'Hygiène au quotidien*

L'hygiène est une part importante de la vie à la crèche car nous sommes dans une collectivité, des mesures sont prises toute au long de la journée afin d'accueillir les enfants dans un cadre agréable et pour limiter la prolifération de maladie, tout le monde y participe.

Cela passe par :

- Le retrait des chaussures pour les enfants et les accompagnateurs (les enfants restent soit nu pieds, soit en chaussettes)
- Le lavage des mains : pour le personnel à leur prise de poste, avant et après chaque soin, pour les enfants avant et après les repas, après les activités, après le passage aux toilettes.
- Les protocoles de nettoyage : pour l'entretien quotidien des salles de vie, des tables de changes, des toilettes, des jouets, des lits, nettoyage du linge ...

► *Les Changes*

Le change est un moment privilégié avec l'enfant, un temps individuel, un moment d'échange. Le change est un moment primordial dans la journée, c'est un besoin fondamental (être propre et protéger ses téguments).

C'est un facteur de bien-être physique et moral, il permet l'observation du corps.

Chaque geste est expliqué à l'enfant afin d'établir une relation de confiance dans le respect de sa pudeur et dans les règles d'hygiène et sécurité, tout en le faisant participer en fonction de ses capacités (lever les fesses, donner les chaussettes...).

Au moment du change l'enfant est prévenu.

Les changes s'effectuent à l'eau et au savon avec des gants de toilette (qui sont jetables en cas de selles). Des lingettes peuvent être utilisées si nécessaires mais de façon très occasionnelles (lors des sorties par exemple).

Plusieurs changes sont réalisés au cours de la journée et notés sur le cahier de transmissions pour être communiqués à l'équipe et aux parents.

Dans les espaces de changes, chaque enfant a un casier avec des vêtements de rechange (body, tenue, ...). Par conséquent, dès que des vêtements personnels sont redonnés souillés, les parents doivent rapporter pour le lendemain des vêtements de rechange qui seront donnés directement au personnel du service.

Les soins de l'érythème fessier sont protocolisés ainsi que la prise de température.

Tout vêtement doit être noté au nom de l'enfant y compris les chaussettes pour faciliter les recherches en cas d'échange par erreur.

► *L'Apprentissage de la propreté*

C'est un moment très attendu par les parents et en même temps redouté.

Il faut respecter le rythme de l'enfant : tous les enfants ne deviennent pas propres au même moment, cela commence vers les 2ans, 2ans 1/2 en moyenne.

Vers cet âge l'enfant a atteint un stade important de son développement : la maîtrise de ses sphincters (la maturité des nerfs contrôlant les muscles anaux et vésicaux), la maturité intellectuelle et psychologique (l'enfant comprend, il fait le lien entre l'envie de faire pipi et la sensation que cela lui procure d'être mouillé, ne s'oppose plus au fait d'aller au pot et il communique avec son entourage sur ses sensations) et la maturité affective (quand l'enfant a envie d'autonomie, de vouloir faire seul, et comme les grands).

Pour débiter l'apprentissage de la propreté à la crèche, il faut que ces trois éléments soient réunis

Le Rôle de l'adulte dans l'acquisition de la propreté :

C'est l'enfant qui décide de devenir propre, c'est-à-dire qu'il a **envie d'autonomie** ; et l'adulte doit l'accompagner au mieux :

- **Par sa compréhension** : observer son comportement, lui mettre des vêtements adaptés facile à enlever.
- **Sa disponibilité** quand il prévient qu'il veut faire, se dépêcher, laisser l'accès au pot.
- **Sa bienveillance** en l'encourageant, restant serein sans réprimander et sans se décourager en cas d'accidents.

Les adultes observent et repèrent quand l'enfant est prêt, que les signes de maturité soient présents. Les temps d'accueil du matin et du soir permettent aux parents et au personnel de la crèche d'échanger sur les acquisitions de l'enfant afin de faire une continuité entre la maison et la crèche pour permettre à l'enfant d'avancer dans ce nouvel apprentissage dans un climat de

sécurité et confiance.

La décision de la mise en route de la propreté sera initiée par les parents à la maison sur plusieurs jours puis poursuivie par la crèche. Pendant la période d'apprentissage les couches culotte ou les culottes d'apprentissage pourront être utilisées pour aider l'enfant dans l'acquisition de son autonomie mais devront être fournies par les parents. Il faudra prévoir aussi une garde-robe conséquente pour pallier aux accidents dans les meilleures conditions.

En cas de difficultés (peur du pot, accidents répétés) le retour aux couches n'est pas un échec. Il faudra attendre un peu et guetter les prochains signes et reprendre en toute sérénité. Cela peut aussi être un moyen d'attirer l'attention ou d'exprimer ses angoisses lors de changements : naissance, entrée école, déménagements...

En conclusion il faut être patient, ne pas brusquer les choses et faire confiance à l'enfant qui nous montrera qu'il sera prêt pour entamer cette nouvelle aventure.

LE LAVAGE DES MAINS APRES CHAQUE CHANGE ET PASSAGE AUX TOILETTES EST INDISPENSABLE.

► *Les petits « bobos »*

Malgré une constante surveillance et un univers sécurisé, les petits bobos peuvent survenir au cours d'une journée : l'enfant qui trébuche, les enfants qui se bousculent, les bosses, les doigts pincés (dans un jouet, un tiroir une porte) ...

En cas de petits bobos, l'enfant est rassuré avec des câlins, des mots.

Les actions varient en fonction du type de douleur, de blessures. Cela peut aller du gant frais en cas de petite chute à la poche de glace voire à l'administration d'antalgiques selon le protocole. La pose d'un pansement, d'une pommade (selon protocole) est un geste qui soulage et apaise l'enfant. Il se sentira déjà rassuré par l'intérêt qu'on lui porte à ce moment- là.

Des fiches « protocoles et soins d'urgence » donnent les consignes à suivre en cas d'incident/accident.

Les membres du personnel sont formés régulièrement aux gestes de soins d'urgence

► *La Prévention*

La prévention c'est l'ensemble des mesures à prendre afin d'éviter qu'un incident, accident, une épidémie ou une maladie n'arrivent.

A la crèche nos actions, le matériel utilisé, les installations sont conçues pour limiter les risques :

- L'interphone et le digicode : qui sécurisent l'accès à la crèche.
- Le retrait des chaussures ou sur chaussures et la solution hydro alcoolique à l'entrée.
- Les locaux sont réglementaires pour les crèches.
- Les fenêtres qui s'ouvrent en oscillo-battant permettant d'aérer sans risque en présence des enfants.
- La surveillance des dortoirs avec les feuilles de surveillance pour les dortoirs et les caméra-babyphones.
- Le cahier de transmissions permet le suivi de la journée des enfants avec les traitements médicaux, les températures

- Le mobilier professionnel présent à la crèche : meuble, tapis, jouets, chaises, transats, ...
- Les protocoles mis en place pour : les soins, l'hygiène, l'entretien, l'autorisation des médicaments, des personnes autorisées à venir reprendre les enfants ...
- Le taux d'encadrement du personnel, la présence constante des adultes auprès des enfants.
- L'exercice d'évacuation incendie : organisé tous les ans, par surprise, en présence des enfants. Les enfants sont préparés ludiquement à cet exercice.
- L'exercice de confinement : organisé en partenariat avec la gendarmerie ou la police municipale, par surprise, en présence des enfants. Les enfants là aussi sont préparés sous forme de jeu (se cacher sans faire de bruit...)

Le Sommeil

Chaque section dispose de 2 dortoirs ce qui permet une répartition des enfants en fonction de leurs besoins afin de limiter les gênes occasionnés par les camarades au moment de l'endormissement et du réveil.

Une surveillance de dortoir s'effectue selon le protocole et avec traçabilité malgré l'utilisation d'une caméra-babyphone. (Une professionnelle se déplace au dortoir toutes les 10 minutes environ pour vérifier que tout va bien pour les enfants qui dorment).

► Pour les plus petits

Chez les plus petits, il est important de respecter le rythme et les cycles de sommeil de l'enfant. L'équipe ne réveille donc pas les enfants, même s'il est l'heure du repas ou du départ. Il est parfois nécessaire de réadapter le contrat en fonction du rythme de sommeil de l'enfant. En cas d'impératif familial particulier, une organisation spécifique pourra être mise en place en concertation avec l'équipe. Ne pas oublier de prévenir l'équipe à ce moment-là.

L'enfant peut dormir au dortoir dans un lit à barreaux, mais c'est possible qu'il fasse ses siestes en section (sur un tapis ou en transat) en fonction de ses habitudes et de ses ressentis, ce qui est plus rassurant pour certains..

Lors du coucher, l'adulte peut rester à ses coté le temps de l'endormissement s'il l'enfant en ressent le besoin.

► Pour les plus grands

Chez les enfants qui rentrent à l'école l'année suivante, la sieste est proposée en début d'après-midi afin que celle-ci devienne un rituel de vie. Si un enfant n'arrive pas à s'endormir, celui-ci retourne en salle de vie avec une professionnelle au bout d'un certain temps (discuté en équipe en fonction de chaque situation individuelle).

Pour l'endormissement les professionnelles restent auprès des enfants.

Pour les levers, ils se font en toute autonomie au fils de l'eau en fonction des réveils. Les enfants retrouvent les professionnelles dans la section, les portes du dortoir restant ouvertes.

Pour les enfants plus jeunes (moyens), quel que soit le moment de la journée, les enfants peuvent aller se reposer au dortoir s'ils se sentent fatigués ou si nous observons des signes de fatigue.

► Repères, rituels et rythme

Afin de rassurer l'enfant et de lui permettre d'aborder ses périodes de repos nécessaires à l'organisme humain pour récupérer les facultés physiques, nerveuses et mentales, chaque enfant est couché avec son objet transitionnel habituel (tétine et/ou doudou). Les tétines et doudous doivent rester à la crèche et sont entretenus selon le protocole.

Il est parfois demandé aux parents d'apporter un tissu familial à l'odeur du parent afin de rassurer l'enfant quand il en manifeste le besoin.

Lors de l'accompagnement de l'enfant au dortoir, des conditions de confort sont proposées : ambiance sereine et rassurante, chuchotement.

Au moment de l'endormissement, une musique douce accompagne l'enfant et lui permet de se relaxer avant la phase de sommeil.

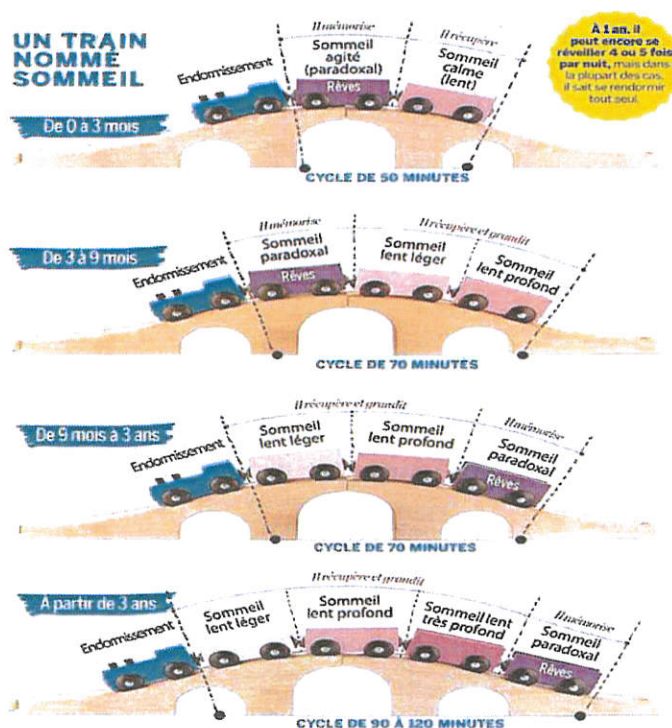
Avant le coucher un rituel relaxant est proposé aux plus grands : il a la possibilité de regarder des livres dans son lit.

De façon générale il est déconseillé de réveiller un enfant qui dort.

Si au-delà de 2 ans, dans le cas où le sommeil diurne interfère avec le sommeil nocturne, une analyse de la situation sera faite en équipe, en collaboration avec la famille. Une fiche de suivi de sommeil devra être remplie à la crèche et à la maison durant une temps donné. Après une analyse en équipe, un agenda du sommeil sera proposé aux parents et un réveil pourra avoir lieu à la crèche.

Pour le respect du sommeil des enfants, il est impossible de récupérer son enfant pendant son temps de sieste. Il sera proposé de venir soit avant soit après la sieste.

Le rythme de sommeil peut être différent entre la maison et la crèche à cause des changements d'environnement. La durée des siestes peut varier entre la maison et la crèche. L'enfant profite des jeux et parfois le sommeil n'est plus sa priorité. Dans ce cas, des temps d'échange avec les parents permettent de trouver un compromis afin d'assurer à l'enfant un temps de repos suffisant et de qualité.



Au quotidien

► *Tétine/doudou*

La tétine et le doudou sont des objets transitionnels c'est-à-dire qu'ils restent le lien entre la maison et la crèche. Ils rassurent l'enfant en l'absence des parents et favorisent la sécurité affective de l'enfant.

Notre rôle est de favoriser la sécurité affective de l'enfant tout en l'amenant à se séparer progressivement du doudou et de la tétine en dehors des temps d'endormissement et de sommeil.

Dans les sections, les doudous sont laissés à la portée de l'enfant ; il peut y avoir accès dès qu'il en exprime le besoin.

Le fait que l'enfant sache que le doudou est dans la même pièce que lui et qu'il peut en disposer s'il en a besoin, a démontré qu'il s'en sépare plus facilement et que les colères sont plus rares.

► *Les pleurs et les colères*

Les pleurs

Les larmes permettent d'évacuer du stress. Elles sont nécessaires pour s'apaiser, se relaxer.

Il est nécessaire de décrypter les pleurs pour répondre aux besoins « vitaux » de l'enfant : faim, fatigue, couche sale...

Il est normal qu'un enfant pleure, le bébé n'a pas d'autres solutions que de pleurer pour provoquer un rapprochement. C'est neurophysiologique. Il s'agit du besoin d'attachement.

Il y a aussi le besoin d'homéostasie « stress-détente ». Contrairement à l'enfant, l'adulte s'autorégule (lecture, musique, sport...).

Entre 0 et 1 an, le seul mécanisme de régulation du petit ce sont les pleurs.

Ensuite il faut aussi lui apprendre l'auto apaisement, d'où l'intérêt de lui parler et de mettre des mots pour l'aider à comprendre ses propres émotions : peurs, frustrations, déception, tristesse et colères.

Accueillir les pleurs avant de chercher à les arrêter permet à l'enfant de se sentir compris !

Les colères

Les colères font parties du développement normal de l'enfant, particulièrement à l'âge où celui-ci commence à développer son autonomie, soit à partir de 18 mois.

Et oui, les colères permettent de réguler le comportement, permettent la construction de l'identité, elles sont importantes pour la santé mentale et physique.

Pendant une crise, l'enfant peut : crier, pleurer, donner des coups de pieds, de poings ou de tête, mordre, se rouler par terre ou avoir des gestes incontrôlés, lancer des objets, refuser de se faire prendre, retenir son souffle (ne vous inquiétez pas, aucune intervention n'est nécessaire, il recommencera à respirer normalement par lui-même. On appelle ça les spasmes du sanglot).

La colère est nécessaire pour pouvoir « se libérer », sortir quelque chose qui « fait du mal ».

L'enfant NE FAIT PAS UNE COLERE, IL EST EN COLERE !!!

L'enfant ne décide pas d'être en colère, ce sont ses émotions, il les exprime.

TOUTES LES EMOTIONS SONT LEGITIMES.

Le cerveau des tout petits n'est pas mature, il ne sait pas gérer ses émotions qui sont pour lui des tsunamis émotionnels.

Pour cela il a besoin de l'adulte, pour l'accompagner dans l'apprentissage de la compréhension et du contrôle de ses émotions.

Il faut l'accompagner en accueillant la colère – ne pas étouffer la colère – autoriser l'enfant à se décharger, à vivre sa colère jusqu'au bout – ne pas le mettre en retrait – éviter de punir.

Il faut se mettre à sa hauteur, être calme, patient, faire preuve d'empathie, parler en mettant des mots pour comprendre les raisons de la colère ou l'aider à comprendre lui-même. Cependant, il est important de ne pas céder quand il fait une colère.

Certains enfants ne sont pas à même d'entendre l'adulte, dans ce cas il faut observer de loin et laisser passer la crise sans intervenir. Quand la crise est finie, tenir l'enfant contre soi pour l'apaiser et le rassurer. L'aider à parler de ce qui s'est passé, de ce qu'il a ressenti. S'il ne parle pas encore, le faire pour lui !

Comment prévenir une crise ?

Répondre à ses besoins de base (routine stable pour les repas et le sommeil...).

Agir avant les premiers signes de colère (établir des règles, anticiper en proposant une autre activité ou un autre jouet...).

Encourager d'autres façons d'exprimer sa frustration.

Aider l'enfant à exprimer ses sentiments par des mots ou à dire comment il se sent.

Faire preuve de patience et essayer de donner le bon exemple. Si vous faites des efforts pour maîtriser votre colère et votre frustration, votre tout petit aura tendance à faire de même.

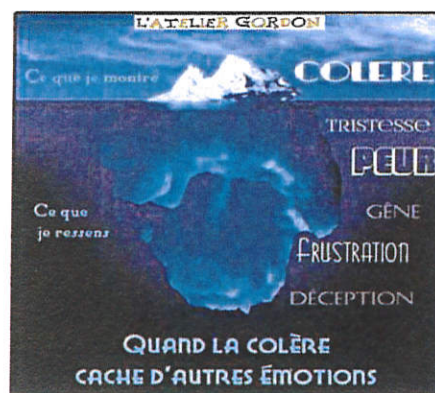
"Au cours de la journée l'enfant est submergé par différentes émotions qu'il n'arrive pas à gérer, par conséquent en fin de journée l'enfant relâche les tensions et libère l'expression émotionnelle, apparaissent souvent les colères".

L'enfant ressent énormément d'émotions durant sa journée. Lors des retrouvailles du soir, si l'enfant "fait une colère", il faut que le parent sache qu'elle n'est pas dirigée contre lui. C'est une "décharge émotionnelle". L'enfant est à la fois heureux de retrouver son parent et en même temps, il se libère de toutes ces émotions cumulées dans la journée. L'enfant se sent en confiance avec son parent alors il se permet de « décharger ». Le parent doit alors accueillir les pleurs et colères et laisser l'enfant s'exprimer.

Il n'est pas possible d'empêcher toutes les crises mais vous pouvez l'aider à en diminuer la fréquence et l'intensité.

Respecter les émotions du tout petit c'est le respecter en tant que personne à part entière.

On ne choisit pas les émotions qui nous bouleversent, c'est instinctif, spontané, et jamais calculé. (Graham Greene).



► *Les morsures*

La morsure ne résulte jamais d'un défaut de surveillance des adultes, car elle se produit très rapidement et il est pratiquement toujours impossible d'arrêter le geste de l'enfant à temps.

Mordre, une fonction :

Dans la mesure où les jeunes enfants n'ont pas intégré consciemment la présence de l'autre, l'action de mordre relève d'un geste naturel issu de la succion. Faire mal reste une conceptualisation abstraite qui ne prend pas réellement sens avant l'âge de 4-5 ans.

Finalement, mordre n'est qu'une étape avant l'acquisition du langage, c'est donc aussi une forme de communication (certes non désirable socialement mais permettant d'entrer en contact avec l'autre)

L'enfant mordu est agressé, l'enfant mordeur devient violent. Ces 2 victimes sont à consoler, parce que le mordeur a certainement aussi mal que le mordu.

Pourquoi un enfant mord ?

Les décodages d'une morsure sont rarement évidents. Fort heureusement, tous les enfants ne seront pas mordeurs, mais tous traverseront le stade de l'oralité avec plus ou moins d'aisance et tous aimeront grignoter, croquer, mettre à la bouche.

- **Il mord parce qu'il a mal aux dents** : en période de poussée dentaire, le bébé peut souffrir de ses gencives. Mordre est alors une manière de se soulager et comme il ne fait pas la différence entre l'anneau dentaire, le jouet ou le bras du voisin, alors il est possible qu'il morde ce dernier
- **Il mord parce qu'il découvre** : tous les bébés mettent tout à la bouche. Le problème, lorsque le bébé a des dents et qu'il porte des objets à sa bouche, c'est qu'il peut les mordre. Il fait pareil avec la main qui traîne à côté de sa bouche.
- **Il mord parce qu'il goûte** : la curiosité. Alors que le bébé met tout à la bouche dans un jeu de découverte, du corps et de la matière, le jeune enfant peut ressentir l'envie de goûter l'autre. Dans un tel cas, la morsure n'est pas un geste agressif mais exploratoire
- **Il mord parce qu'il aime** : c'est le fameux je t'aime à croquer, je te mange... Le bébé aussi aime très fort et est prêt à dévorer celle et ceux qu'il aime. La morsure peut aussi être un acte d'amour.
- **Il mord parce qu'il défend** : lorsque plusieurs jeunes enfants jouent, il est possible que l'un veuille se saisir de l'objet que l'autre a dans les mains. Le bébé qui se défend crie généralement et tient fortement l'objet en question dans ses mains. Mais cela ne suffit pas toujours et comme ses mains sont trop occupées, il utilise sa bouche pour mordre et faire lâcher prise à l'autre enfant.
- **Il mord parce qu'il veut un objet** ; ça peut être une forme d'apprentissage du pouvoir. à l'inverse quand l'enfant veut absolument l'objet possédé par un autre et que ce dernier ne veut pas le lâcher, il mord pour l'obtenir. Le conflit est aussi une forme d'interaction avec l'autre.
- **Il mord parce qu'il est submergé par une pulsion agressive** : le bébé ne sait pas encore bien contrôler ses pulsions et celles-ci peuvent être agressives lorsque l'enfant ressent de la **frustration** ou lorsqu' 'il souffre. La morsure est alors une réaction brutale à une souffrance incontrôlable. Certains bébés retournent cette pulsion agressive contre eux-mêmes et se mordent.

- **Il mord parce que c'est son mode de communication** : le bébé ne peut pas trouver d'autres moyens de communication. La morsure peut devenir le signal d'alarme pour attirer l'attention sur lui. Par la morsure l'enfant communique et entre dans une relation privilégiée négative avec les autres. Il souffre également

Que faire lorsque l'enfant mord ?

- **Garder son calme** : il ne faut pas que l'adulte se laisse contaminer par la violence de l'acte et devienne lui-même violent, cela déstabiliserait encore plus l'enfant. Même si dans les situations de morsures répétitives, il faut toujours garder sa sérénité. C'est ainsi que l'enfant pourra toujours avoir confiance en l'adulte qui s'occupe de lui et qu'il se sécurisera à ses côtés
- **Utiliser la parole** : il faut mettre des mots sur ce qui vient de se passer. Il faut aussi lui rappeler la loi, l'interdit de faire mal, l'interdit de mordre un enfant ou un adulte. Il faut le dire d'un ton ferme et assuré, en étant convaincu de son propos, en se mettant à la hauteur de l'enfant et en requérant son attention. Il a le droit d'être en colère, d'être triste, fâché mais n'a pas le droit de faire mal, donc de mordre.
- **Offrir d'autres solutions à l'enfant** : il faut lui permettre d'une part d'extérioriser sa pulsion agressive autrement et d'autre part de l'exprimer dans des jeux.

Notons que mordre en retour un enfant afin de lui montrer à quel point cela est douloureux présente un immense risque dans l'élaboration endogène de l'enfant. Cela transmet un message lui indiquant que non seulement les adultes ont, eux, le droit d'avoir cette conduite, mais qu'en plus si les adultes usent de ce comportement, c'est que cela peut être un moyen adapté d'exprimer leurs émotions

Pour conclure, l'enfant qui mord a besoin de l'adulte qui lui prouvera que c'est bien la vie qu'il faut croquer à pleine dents et non plus un autre enfant si différent...ou si semblable à lui !!

Conclusion

Nous sommes une équipe dynamique, à votre écoute, disponible pour un accompagnement bienveillant vers l'autonomie de l'enfant et la sérénité des parents. Ce projet est l'aboutissement d'une réflexion en équipe, notre outils de travail qui s'axe sur la charte nationale d'accueil du jeune enfant et sur le référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant. Les professionnels ne sont pas tenus de suivre toutes les orientations et les demandes éducatives des parents

Les enfants sont accueillis dans un contexte chaleureux et sécurisé.

Durant votre absence, nous assurerons la continuité de l'éveil de votre enfant, ainsi nous lui permettrons de poursuivre son développement psychomoteur et affectif harmonieusement dans une structure adaptée.

Nos mots clés : respect de chacun, valorisation, communication, épanouissement de l'enfant. Nous espérons que cette étape, dans la vie de votre enfant apportera à toute votre famille beaucoup de satisfaction et de bonheur.

Bienvenus parmi nous

CHARTRE DE LA CRECHE « Les P'tites Hirondelles » de MONTMIRAIL
--

Ce texte définit une éthique. Outil d'évaluation, il n'est en rien opposable juridiquement. Il se compose d'objectifs vers lesquels va tendre l'équipe dans leur recherche d'une qualité des services et des pratiques professionnelles.

Article 1

La plus stricte confidentialité et le respect du secret professionnel font partie intégrante de la déontologie de l'équipe.

Article 2

Tout enfant est accueilli en tant qu'individu à part entière, dans le respect de sa personnalité, de son développement psychomoteur et psychoaffectif.

Article 3

Les parents sont et restent les premiers éducateurs de leurs enfants ; le rôle de l'équipe étant de répondre à leurs besoins et leurs attentes.

Article 4

La crèche est un lieu d'écoute où les parents peuvent faire part de leurs inquiétudes, de leurs doutes à l'égard de leur enfant. L'équipe répondra de façon professionnelle, équitable et sans préjugés.

Article 5

Dans le respect de cette identité, dans un climat d'écoute et de confiance réciproque avec les familles, l'équipe éducative est garante du bien-être de l'enfant.

Article 6

La sécurité de l'enfant est notre priorité mais dépend de la trilogie environnement-parents-professionnels :

- Les parents ou personnes accompagnant un enfant prennent garde à sa sécurité en fermant portes et barrières derrière eux
- L'enfant est sous la responsabilité de son accompagnateur tant qu'il n'est pas confié à un professionnel
- La bonne utilisation du matériel à disposition est nécessaire : ne pas laisser un enfant seul sur le plan à langer, même une fraction de seconde.

Article 7

L'équipe organise la vie quotidienne de la structure dans le souci d'assurer la sécurité physique et morale des enfants.

Article 8

Dans le cadre d'un projet éducatif partagé, l'équipe aide l'enfant à développer son autonomie et son épanouissement en complément de l'action éducative des parents.

Article 9

L'équipe accompagne l'enfant à s'initier à la vie de groupe et à anticiper sa scolarisation en inculquant dès le début les valeurs de respect de l'autre et de partage.

Article 10

L'équipe accorde une importance à la communication avec les parents pour une bonne prise en charge de l'enfant. Par conséquent les transmissions sont un moment d'échange entre les parents et l'équipe.

- Les parents sont parfois invités à entrer en section afin de préserver cet échange
- Par respect pour les professionnels et leur travail, nous vous demandons de ne pas utiliser votre téléphone portable au moment des transmissions.

Article 11

L'équipe évalue régulièrement son action dans le souci d'optimiser

- sa réponse aux exigences du contexte social
- la qualité de son action éducative.

Article 12

L'équipe sollicite les parents à la vie de l'établissement

Article 13

Le fonctionnement de la structure est cohérent avec la politique sociale locale et la législation en vigueur.



CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1** Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2** J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5** Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6** Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7** Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8** J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9** Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10** J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

